

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE**

**ATELIER SUR LA  
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS PROJETS  
HYDROÉLECTRIQUES REGIONAUX EN AFRIQUE**

**(Addis Abeba, 3-4 Novembre)**

**NOTE CONCEPTUELLE**

**SEPTEMBRE 2010**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **Contexte**

En 2009, lors du Sommet des Chefs d'état et de Gouvernements de l'Union Africaine il a été lancé l'Initiative Hydropower 2020., dont l'objectif est d'enclencher une dynamique positive pour le développement des grands projets hydroélectriques régionaux.

Dans le cadre du Partenariat pour les infrastructures, l'Union Européenne est en train de financer un projet d'assistance technique à la Commission de l'Union Africaine/Département pour les Infrastructures et l'Energie intitulé « Politique énergétique africaine (Hydropower 2020), le renforcement des capacités et les stratégies de développement du site hydroélectrique Inga ». Pour mettre en œuvre ce projet la Commission de l'Union Africaine utilise les services du Consortium « Mercados-EMI/SOFRECO ».

Une des activités prévues par ce projet c'est la préparation d'une stratégie de développement des grands projets hydroélectriques régionaux.

A ce stade la CUA a élaboré une version provisoire de cette stratégie, dont les éléments caractérisant sont l'analyse des entraves à un développement rapide des grands projets hydroélectriques régionaux, d'un côté et la proposition d'une série de recommandations pour éliminer ou atténuer les problèmes, de l'autre.

Les recommandations sont structurées par niveau de responsabilité (Pays, Organisation Régionale, Union Africaine) et par degré d'urgence.

Le document de stratégie est structuré de la manière suivante :

- Objectifs et méthodologie
- Vision et politiques
- Projets hydroélectriques à caractère régional
- Problèmes pour le développement des projets
- Mesures de résolution ou de mitigation
- Stratégie de développement
- Feuille de route

## **Justification**

Pour donner au document de stratégie la légitimité suffisante pour être soumise aux instances politiques de l'UA, il est nécessaire qu'il soit examiné, analysé et entériné par les parties prenantes africaines les plus concernées lors d'un atelier.

## **II. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

L'objectif principal de l'atelier est d'avoir une stratégie continentale pour le développement des projets hydroélectriques régionaux partagé par les Parties prenantes Africaines.

En particulier, les CER/Pools énergétiques seront appelés à présenter leurs commentaires de même que leur vision des voies et moyens à adopter.

A cet effet, il est demandé que les participants arrivent à l'atelier avec des communications écrites, ce qui faciliterait la prise en compte des commentaires et des recommandations dans la version finale. Les participants, s'ils le désirent, pourront aussi exposer des posters.

Compte tenu du rôle accru que les investisseurs privés seront appelés à jouer, l'atelier sera aussi l'occasion pour avoir le point de vue de quelqu'un parmi eux, des Institutions Financières Internationales et des partenaires bilatéraux et multilatéraux les plus impliqués dans le secteur.

## **III. PARTICIPANTS**

Les institutions qui participeront avec leur représentant à l'atelier sont :

- Les CER
- Les PE
- Les OBF
- Les Institutions Spécialisées de l'UA (AFREC, AFSEC, NEPAD) ;
- Le Département Infrastructures et Energie et le Département Economie Rurale de la Commission de l'Union Africaine ;
- Les pays grands exportateurs ou importateurs potentiels d'hydroélectricité
- Les IFI (BAD/Guichet Privé, BM/ SFI, BEI) ;
- L'Union Européenne ;

- La Commission Economiques des Nations Unies pour l'Afrique ;
- Les partenaires bilatéraux les plus impliqués dans le secteur
- Les investisseurs privés

#### **IV. DATE ET LIEU DE L'ATELIER**

L'atelier se tiendra les 3-4 novembre 2011 à Addis Abeba (Ethiopie)

#### **V. RESULTATS ATTENDUS**

Une version du Rapport de stratégie révisée à la lumière des résultats de l'atelier, version qui sera soumise à l'appréciation des instances politiques de l'Union Africaine pour adoption éventuelle.